

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 AOUT 2011

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 27 juillet 2011 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Simone MANGEON, Maire.

Présents : Simone MANGEON, Hervé GRANDJEAN, Yvonne BALLAGUET, Marie-Rose PETIT, Bernard BORDE, Joël THIBAUT, Nathalie DEZERT, Jean-Pierre DEMBLEUMEESTER, Norbert LAGNEAU, Angélique DONDEYNE, Catherine ROTA, Sylvain PICOUET.

Secrétaire de séance : Yvonne BALLAGUET

I. ADHESION A UNE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à la Communauté de Communes du Sénonais.

II. AMORTISSEMENT FACTURE BET YONNE INGENIERIE (ZONAGE D'ASSAINISSEMENT)

Mme le Maire présente aux Membres du Conseil une facture de BET YONNE INGENIERIE d'un montant de 1596.66 € TTC correspondant à une étude de zonage d'assainissement qui a été classée sans suite et réglée en 2007.

Cette facture n'a pas été amortie depuis 2007.

Après information du Trésorier M. PINOT, cet amortissement peut se faire en 1 an ou 5 ans.

Après délibération, le Conseil souhaite amortir cette facture sur 1 an.

III. PRISE EN CHARGE DE LA CANTINE ET LA GARDERIE PAR LA COMMUNE

L'Association « Gardons nos Petits Colombariens » gère la cantine et la garderie de l'école de Collemiers depuis 2006. Or, l'employée polyvalente, accompagnatrice ne pouvant plus prétendre à un CA, cet emploi est repris au compte de la Commune à partir du 1^{er} septembre 2011.

Aussi, la Commune percevra dorénavant les honoraires de la garderie (1.50 € de l'heure) et de la cantine (4.40 € le repas).

La séance est levée à 22h30.